

# PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

## - Propositions de mesures –

---

### Contexte

Le chiffre est désormais connu : l'équivalent d'un **département français disparaît tous les 8 ans** sous les coups des pelleteuses et bétonneuses. Cette urbanisation augmente trois fois plus vite que la population, faisant de la France le pays européen qui bétonne le plus frénétiquement son territoire. Les **terres agricoles supportent les 2/3 de cette urbanisation**, il est urgent d'agir !

Malgré les engagements politiques nombreux, l'urbanisation s'étend partout et **accroît la vulnérabilité des territoires** : fragmentation des paysages, destruction des écosystèmes et de leurs services associés, destruction des emplois agricoles, vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles (inondations, canicules/sécheresses, pollutions, etc.). La **dépendance alimentaire française a doublé en 20 ans** : continuer à urbaniser ces terres, c'est éloigner toujours plus la perspective de notre sécurité alimentaire et fragiliser toujours plus une profession aux abois. **Notre résistance** aux effets du changement climatique et aux crises géopolitiques passe par la **sanctuarisation immédiate** de cette précieuse ressource.

Bétonnés par les aménageurs qui y voient uniquement une ressource foncière à valoriser, **les sols** sont pourtant **le socle de la vie** : ils **abritent** en leur sein **un quart des espèces vivantes** sur notre planète et permettent le développement de toutes les espèces faunistiques et floristiques terrestres. Ils sont également **essentiels aux cycles biogéochimiques** et ont un **rôle indispensable pour faire face aux catastrophes naturelles**.

Le rapport du **GIEC** nous rappelle que la **planification urbaine est un outil majeur** pour la mise en place d'un **développement résilient**, contrairement à la bétonisation déraisonnée qui a cours sur notre territoire. L'objectif ZAN à horizon 2050 semble **dérisoire face à l'urgence climatique** : il est trop lointain et mise sur une logique de compensation dont on voit déjà les limites.

## Nos propositions

### ➤ Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dès maintenant

- ZAN avec dispositif de frein
  - Définition un seuil d'artificialisation
  - Au-dessus les intercommunalités doivent sanctuariser (une partie) des terres agricoles.
- ZAB en Île-de-France
- Zéro Artificialisation Brute (ZAB) dès 2025 pour les départements les plus artificialisés

### ➤ Amélioration de la protection des terres agricoles

- Généralisation et amélioration des dispositifs de protection
  - Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) : Obligation de création d'un PPEANP par intercommunalité et amélioration des objectifs à atteindre
  - Autres dispositifs : Zones Agricoles Protégées (ZAP) et Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) (s'inspirer du modèle de Saclay).
- Maîtrise du foncier pour rendre non attractive l'urbanisation des terres agricoles
  - Limitation des ventes ayant un unique objectif pécunier
  - Taxation sur la plus-value réalisée pour une vente conduisant à un changement de destination des terres
- Meilleure prise en compte de la transition écologique dans la planification territoriale

### ➤ Coopération alimentaire territoriale

- Organisation en bassins d'alimentation grâce aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
  - Généralisation des PAT (4 en Île-de-France à l'heure actuelle)
  - Amélioration des objectifs des PAT
  - Accompagnement des collectivités pour organiser une production territoriale cohérente
- Favoriser les interactions entre collectivités urbaines et agricoles
  - Aide au financement à l'installation dans les collectivités rurales par les collectivités urbaines (sans terres agricoles)

### ➤ Pour une agriculture résiliente

- Favoriser l'installation
  - Permettre aux collectivités de favoriser l'installation de jeunes paysans en agroécologie : formation des élus et dotation de moyens opérationnels
  - Généraliser les études de conversion et les formations agroécologie/bio
- Améliorer la déclinaison de la PAC (régionale et nationale)
  - Augmentation des aides à l'installation et à la conversion en agriculture biologique
  - Retour des aides au maintien
  - Différenciation de la Haute Valeur Environnementale (HVE) et l'AB
- Tendrer vers le zéro pesticide
  - Promouvoir les alternatives
  - Développer la recherche